

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 938)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 187

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Supprimer les mots :

« et sexistes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le dictionnaire le LAROUSSE, le sexisme est défini comme une attitude discriminatoire fondée sur le sexe.

Actuellement, la lutte contre les violences sexistes concerne davantage les femmes que les hommes. Cette dynamique engendre une certaine ostracisation de l'homme et rompt avec la volonté affichée par le gouvernement de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est pourquoi, il convient de supprimer cette expression.